

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [Alyciann Perreault](#)

<https://www.cadre21.org/membres/53092183085bff1113286b69>

Date d'obtention : 2020-10-16 19:32:37

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Il y a 4 grandes étapes préliminaires dans la méthode sexto qui servent à recueillir des informations si la situation vient d'une intention impulsive ou malveillante. La première étape est de parler à la victime et à l'auteur du signalement. cette étape sert surtout à les soutenir et aller vers le positive, car la victime va souvent avoir honte et se sentir mal. La deuxième étape est l'évaluation de l'incident. Cette étape sert à comprendre ce qui c'est passé. en utilisant l'outil d'évaluation nous allons pouvoir comprendre l'amorce, la nature, les intentions et l'étendue. Il ne faut rester neutre et empathique sans porter de jugement. La troisième étape est la vérification de l'information. Cette étape sert à interroger la victime pour savoir s'il y a eu d'autres personnes impliquées pour ensuite vérifier les informations auprès de ses jeunes et compléter la grille d'évaluation de l'incident. Après analyse, si l'intervenant décide que cela est une affaire qui semble être malveillante ou de nature criminelle, elle doit faire appelle aux policiers. Cependant, si il considère que c'est simplement un acte d'impulsivité, la quatrième étape va être de parler au jeune instigateur pour voir sa version des faits. Il faut comprendre l'intention du jeune instigateur.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Je retiens que dans les mises en situation 1 et 2, il est dans mon devoir d'utiliser la trousse Sexto. Après le témoignage de Meghan ou de Cassandra, je dois ouvrir ma trousse et suivre les étapes. Il faut remplir la grille d'évaluation avec la jeune victime. Il est important de connaître l'amorce, la nature, les intentions et l'étendue de la situation. Cela m'aiderais aussi à déterminer la nature des images partagées, les jeunes qui sont impliqués, et les circonstances entourant l'événement. Le protocole Sexto permet de répondre à mes questionnements et de rassurer la jeune. C'est ce qui m'aiderais à faire un portrait le plus précis possible de la situation de Meghan 14 ans et de Meghan 15 ans afin de guider mon intervention.

Cependant pour la mise en situation 3, je ne dois pas utiliser la trousse, car la situation partagée n'est pas dans le cadre de l'école. C'est une situation extérieure. Il faut que j'explique au parent que je ne peux intervenir à ce sujet puisque la situation est complètement extérieure à l'école. S'il veut vraiment, je dois le diriger vers le service de police de sa région. Je n'ai aucune information qui m'indiquent qu'il y a des répercussions sur son fils ou dans le milieu scolaire. Je prendrai tout de même le temps de m'assurer de garder un oeil bien ouvert sur fils, Nicolas, pour voir si tout semble être normal (son attitude/comportements) dans le but de rassurer le père de celui-ci.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

Selon moi, l'étape qui me semble la plus délicate est l'étape numéro 2. J'ai l'impression que parfois les victimes auront de la difficulté à s'ouvrir totalement à nous. La peur de se faire juger leur donnera peut-être envie de mentir pour paraître mieux. Il va donc être important de leur préciser que nous ne sommes pas là pour les juger, mais bien pour les aider à régler la situation délicate. Il ne faudrait pas qu'elles omettent des points importants dans la grille, car elles auraient honte d'elle-même. C'est pourquoi la technique du soutien va être obligatoire à prôner lorsque nous utilisons la méthode Sexto. Il faut être en mesure de créer un bon lien de confiance avec la jeune victime.

C'est donc un peu la même chose avec le jeune instigateur. Il va être important de le soutenir aussi pour être en mesure de bien recueillir toutes les informations pertinentes à l'affaire.